SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 AOÛT 2021
À 20 H DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
6822, CHEMIN ROYAL A SAINT-LAURENT – ÎLE D'ORLÉANS

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM. Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTS :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021
5. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 juillet 2021
6. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
7. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
8. Résolution : Contrat pour rejointoiement – cuisine – Espace F.-X.- Lachance
9. Résolution : Approbation des travaux du quai – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration – (PPA-ES 2020)- Dossier no 0030172-1
10. Demande d'aide au programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)
11. Résolution : Motion de félicitations – Cercle des fermières de Saint-Laurent
12. Comptes à payer
13. Correspondance
14. Période de questions
15. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1731 -21

2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** de nommer Sylvain Delisle pour agir à titre de secrétaire pour la présente assemblée.

RÉSOLUTION NO : 1732 -21

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1733-21

4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 JUILLET 2021

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NO : 1734-21

5. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 JUILLET 2021

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2021 tel que rédigé

6. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de **juillet** 2021 : **14**
Coût des travaux : **77 325** $

7. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

RÉSOLUTION NO : 1735-21

8. CONTRAT POUR REJOINTOIEMENT – CUISINE- ESPACE F.-X.-LACHANCE

ATTENDU QU'UNE problématique au niveau de la maçonnerie des pierres d'une section de la fondation de l'Espace F.-X.-Lachance a été détectée lors des travaux de rénovation.

ATTENDU QU'UNE soumission a été demandé à trois entreprises afin de corriger la situation.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes furent reçues.

NOM	PRIX	TX	TOTAL
Gervais Jacques inc.	22 494.00 $	3 371.18 $	25 865.18 $
Maçonnerie Christopher Asselin	12 800.00 $	1 918.34 $	14 718.34 $
Maçonnerie Orléans	18 750.00 $	2 810.06 $	21 560.06 $

ATTENDU QUE l'entreprise Maçonnerie Christopher Asselin est le plus bas soumissionnaire.

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un contrat pour le rejointoiement à l'entreprise Maçonnerie Christopher Asselin pour un montant de 12 800$ avant taxes. Les deniers proviendront des fonds réservés de la vente de l'ancien bureau municipal.

RÉSOLUTION NO : 1736-21

9. <u>APPROBATION DES TRAVAUX QUAI – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION (PPA-ES 2020) DOSSIER NO 00030172-1</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver les dépenses d'un montant de 15 106.86 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés au quai et au frais inhérents admissibles mentionnées au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NO : 1737-21

10. <u>DEMANDE D'AIDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE)</u>

Il est **proposé** par Benoit Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

- QUE la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans autorise la présentation du projet *Aménagement - Terrain des loisirs* au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

- QUE la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans désigne Mme Michelle Moisan, directrice général et M, Sylvain Delisle, adjoint à la direction, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

RÉSOLUTION NO : 1738-21

11. <u>MOTION DE FÉLICITATIONS – CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-LAURENT</u>

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer une subvention de 500 $ et d'adopter une motion de félicitations pour souligner les 80 années d'existence du Cercle de Fermières de Saint-Laurent. Ses membres, des femmes actives et engagées dans notre communauté sont des gardiennes du patrimoine culinaire et artisanal du Québec.

RÉSOLUTION NO : 1739-21

12. <u>COMPTES À PAYER</u>

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (**31 840.52**$) et le paiement des comptes (**180 151.45**$) totalisant 211 991.97 $ pour le mois de juillet 2021 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

<u>Certificat du secrétaire</u>

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1739-21.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

13. CORRESPONDANCE

Sylvain Delisle mentionne la réception des correspondances suivantes :

- Sûreté du Québec – Rapport des opérations de sécurité routière effectué au début juillet.
- Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Annonce de la bonification de la TECQ.
- Transport Québec – Réponse à la demande de la Municipalité pour faire partie du projet pilote de marquage de la chaussée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1740-21

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h.

_____	_____
SYLVAIN DELISLE	DEBBIE DESLAURIERS
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE	MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».